

Conditions sanitaires pour la Junior Expo Bulle 2009

L'exploitation de provenance doit être libre de toute épizootie et ne faire l'objet d'aucune mesure de séquestre.

Chaque animal doit avoir subi un contrôle sérologique à l'égard de l'IBR/IPV.

Chaque animal subira un contrôle sanitaire d'entrée et ne pourra pénétrer dans le bâtiment qu'après celui-ci effectué. L'exposant devra y présenter le certificat d'accompagnement, le résultat de laboratoire de l'IBR/IPV, et pour le BVD/MD l'extrait de la BDTA ou le résultat de laboratoire.

Seront refusés à l'entrée :

- 1) Les animaux malades ou fébriles
- 2) Les animaux fortement boiteux
- 3) Les animaux avec des plaies cutanées abcédantes ou d'aspect répugnant
- 4) Les animaux avec des dartres (mycoses) cliniques ou des cicatrices de dartres. Le critère est que le poil doit avoir repoussé sur toute la surface touchée.
Les vétérinaires se réservent le droit d'expulser des animaux chez lesquels des dartres se seraient développées durant la manifestation, ceci même après les entrées.
- 5) Les animaux avec des parasites cutanés, principalement la gale, lorsqu'ils provoquent des lésions de la peau importantes (croûtes, suppurations, enflures).
- 6) Les animaux présentant des verrues (papillomes) en grand nombre, volumineuses ou infectées.

En cas de modifications peu claires ou douteuses, le propriétaire devrait l'annoncer spontanément au vétérinaire d'entrée.

La décision finale d'exclusion n'appartient qu'au vétérinaire d'entrée, ceci même si l'animal est accompagné d'une attestation qui tendrait à prouver le contraire.

Au cas où un animal nécessiterait des soins durant la manifestation, celui-ci doit être déplacé vers l'infirmerie prévue à cet effet. La permanence vétérinaire est assurée par liaison téléphonique (voir liste des vétérinaires de garde à l'entrée ou au secrétariat). Les traitements seront consignés dans le journal des traitements mis à disposition par l'organisateur. Les frais de traitement sont à la charge de l'exposant.

Pour le service vétérinaire

Christophe Gremaud